

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 24 septembre 2013

17 Contrat Urbain de Cohésion Sociale - programmation 2014 - demande de subventions



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme PAMART

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

Dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise, le conseil municipal est invité à délibérer, chaque année, sur un programme d'actions, pour lequel la ville souhaite obtenir des subventions. La proposition de programme 2014, jointe en annexe, regroupe l'ensemble des projets émis par la commune, le CCAS et des associations creilloises.

Ce programme sera approfondi, en lien avec les partenaires locaux, les services de l'Etat et les autres partenaires financiers au cours de différents comités de programmation en sous-préfecture de Senlis. Au-delà des crédits de l'ACSE, figurent également des crédits provenant des fonds de la Réussite éducative, de Ville Vie Vacances (VVV), et éventuellement de divers fonds de l'Etat. Enfin d'autres partenaires comme le Conseil Général, le Conseil Régional ou l'Europe seront représentés.

Il vous est demandé :

- d'approuver la proposition de programme d'actions ci-annexée,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,
Vu la circulaire interministérielle du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS,
Vu le rapport du comité interministériel des villes du 9 mars 2006,
Vu l'avis de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance» du 24 septembre 2013,
Vu la proposition de programme action ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la proposition de programme d'actions 2014 ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer les différents documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le. 29/10/2013 Signature Le Maire.


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

